

VILLE DE FEIGNIES

PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

TENUE AU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE À 9H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au salon d'honneur de la mairie en séance publique le samedi 21 mars 2026.

PRÉSENTS :

Jean-François LEMAITRE ; Carine CRÉTINOIR ; Jean-Philippe POUCHAIN ; Corinne MASCAUT ; Jean-Claude PARENT ; Marie-Hélène LECOMTE ; Alain COUVREUR ; Emma WOSKOWIAK ; Jean-Claude WALLERAND ; Coralie CHAMBRE ; Dylan VITRANT ; Maryse FROMENT ; David HECQUET ; Anne-Rosy REDELBERGER ; Stéphane BERTONI ; Anne-Laure MARÉCAUX ; Philippe LEMOINE ; Jessica ABDAOUI ; Moïse RAMEZ ; Sylvie PARENT ; Jonathan MARTIN ; Valérie MERCIER ; Patrick LEDUC ; Gaëtane GABERTHON ; Stéphane DEMEURE ; Patrick LECOMTE.

REPRÉSENTÉ(E)S :

Denis CLOUET pouvoir à Jean-Claude PARENT

Éric LAVALLÉE pouvoir à Patrick LEDUC

Jérôme DELVAUX pouvoir à Gaëtane GABERTHON

ABSENT :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emma WOSKOWIAK

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026

TENUE AU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE À 9 H00

1. Élection du Maire.

Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC

Jean-françois LEMAITRE, ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2. Détermination du nombre d'adjoints.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Élection des adjoints au Maire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La liste 'Réécrire Feignies Ensemble', ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : Alain COUVREUR, Carine CRÉTINOIR, Jean-Philippe POUCHAIN, Corinne MASCAUT, Jean-Claude PARENT, Marie-Hélène LECOMTE, Jean-Claude WALLERAND, Emma WOSKOWIAK.

4. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Délégations de pouvoir du Conseil Municipal données au Maire en application des articles L.2122-18 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE CLOSE À 10 H 15